

Précisions sur le rôle de la durée de la formation obligatoire dans La compétence par conception (CPC)

L'approche par compétences en formation médicale est une approche axée sur les résultats pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de formation médicale, qui s'appuie sur un cadre d'organisation des compétences. Les compétences enseignées et apprises sont fondées sur les aptitudes requises pour exercer, et sont développées en fonction des besoins de la société. L'approche par compétences met l'accent sur l'acquisition des compétences requises plutôt que sur la durée de la formation. En fait, les modèles purement inspirés de cette approche sont généralement libres de toute contrainte de temps, et l'achèvement d'un programme repose principalement sur l'acquisition et la démonstration de toutes les compétences requises par l'apprenant.

La CPC : un modèle hybride de l'approche par compétences

[La compétence par conception \(CPC\)](#) est une adaptation unique de cette approche réalisée par le Collège royal en fonction du contexte canadien de la formation médicale spécialisée. Elle reconnaît les nombreuses facettes du rôle des résidents, en tant qu'apprenants et que contributeurs au sein du système de santé, ainsi que le rôle essentiel des tâches cliniques dans la formation. Afin d'être mieux adapté au système canadien de formation des résidents, le modèle hybride de la CPC se situe au milieu du spectre, c.-à-d. entre un modèle dépendant de la durée et un modèle indépendant de la durée de la formation médicale spécialisée*.

Dans un modèle entièrement dépendant de la durée de la formation, les stages obligatoires étalés sur une période déterminée sont la principale composante d'un programme d'études et un indicateur clé de la progression des résidents. Toutes les périodes de stage doivent être effectuées pour achever le programme et avoir accès à la certification. En revanche, dans un modèle indépendant de la durée, les périodes de stage n'ont rien à voir avec l'achèvement de la formation, car l'apprentissage des stagiaires se poursuit jusqu'à ce qu'ils fassent preuve d'un niveau déterminé d'habiletés avant de passer à l'étape de formation suivante.

Le modèle hybride reconnaît que la formation axée surtout sur la durée d'un programme peut nuire à l'acquisition de la compétence attendue d'un stagiaire et que l'organisation efficiente et prévisible des possibilités d'apprentissage et des stages cliniques est impossible dans un programme sans délai précis. La CPC vise donc à trouver un juste équilibre et à reconnaître l'importance de l'apprentissage fondé sur les compétences, de la durée de la formation et de l'expérience à acquérir. Voici quelques caractéristiques du modèle hybride :

* **Pièce jointe A** : Gamme de modèles d'approches pour les programmes de résidence (Carraccio, Wolfsthal, Englander, Ferentz et Martin, 2002) - voir **page 6**.

[La compétence par conception – Série de communiqués du Groupe de travail consultatif sur les politiques](#) aide les programmes d'études médicales postdoctorales à effectuer leur transition et à adapter leurs politiques en fonction de l'approche par compétences, dont l'éloignement des paramètres de temps imposés est une facette.

- **La priorité est accordée à l'acquisition des compétences (déclinées sous forme d'APC et de jalons) plutôt qu'à la durée de la formation.**
 - Les résidents doivent maintenant démontrer qu'ils ont acquis des compétences et des habiletés dans des contextes de travail pertinents pour progresser dans leur formation vers la maîtrise et l'expertise.
 - Ils peuvent devoir répondre à d'autres exigences de programme.
- **La formation est divisée en différentes étapes assorties d'activités d'apprentissage et de résultats définis à chaque étape.**
 - La CPC s'éloigne du postulat que la durée de la formation est un substitut de la compétence (la compétence n'est plus tenue pour acquise, et la promotion n'est plus garantie sur la base du temps consacré à la formation).
- **Même si la réussite et les crédits ne sont plus reliés de façon explicite à la durée de la formation, la CPC reconnaît que la durée peut contribuer à faciliter la formation, la progression et le développement des compétences vers le niveau de maîtrise attendu.**
 - Les stages et autres expériences d'apprentissage permettent d'acquérir des compétences et d'organiser les tâches cliniques.
 - Contrairement aux systèmes où les crédits sont accordés selon la durée (périodes) d'un stage, la durée des expériences d'apprentissage dans les programmes adaptés à la CPC contribue au développement des compétences et à la réussite des APC (grâce à l'enseignement, l'apprentissage et l'évaluation) et les expériences de formation requise guident la progression de chaque résident (immersion dans les conditions de pratique réelles).
 - Le titre professionnel des candidats ne reposera pas sur la réussite des expériences de formation requise dans une discipline, et les décisions du comité de compétence auront préséance sur la réussite de ces expériences par chaque candidat. Une plus grande souplesse est accordée en ce qui a trait à l'environnement d'apprentissage.
 - Cependant, durant le processus d'agrément, les programmes devront démontrer qu'ils peuvent satisfaire aux expériences de formation requise dans une discipline et que les stagiaires pourront y avoir accès.
- **La CPC offre un accès structuré aux milieux de travail, en allouant la souplesse nécessaire à l'apprenant et au programme**
 - Les *programmes* qui adoptent la CPC bénéficient maintenant d'une plus grande souplesse pour satisfaire aux expériences de formation requise, en fonction de leurs ressources et de leurs forces.

Quels éléments de la résidence demeureront axés sur la durée de la formation?

Le choix d'un modèle hybride nous permet d'éviter une révision majeure des structures actuelles axées sur la durée. On s'attend donc à ce que certains éléments de la résidence demeurent axés sur la durée de la formation. En voici des exemples :

- Stages cliniques et ententes avec l'université, l'hôpital, les ministères de la Santé
- Financement des postes de résidents
- Correspondances programme/discipline
- Examens annuels du Collège royal

La CPC aura-t-elle une incidence sur la durée de la formation pour certains résidents?

Dans la CPC, l'acquisition de l'expertise ne repose pas simplement sur les exigences propres à une discipline, mais sur la progression de l'apprenant en contexte d'immersion dans l'environnement clinique, assortie d'évaluations en milieu de travail, de coaching et du niveau de maîtrise attendu. **Pour le Collège royal, la mise en œuvre de la CPC n'a pas pour but de prolonger ou non la durée de la formation pour la plupart des résidents**, mais plutôt d'accorder une plus grande souplesse pour que les stagiaires et les programmes démontrent les compétences requises pour la certification.

À l'instar du système actuel axé sur la durée de la formation, la progression dans un programme adapté à la CPC peut ne pas correspondre à ce qui est attendu. Dans certains cas, le résident peut progresser plus rapidement ou plus lentement que prévu par le comité de spécialité d'une discipline (p. ex., expérience clinique antérieure ou liée à la discipline). Cependant, le rythme de progression peut n'avoir aucun effet sur la durée de la formation (c.-à-d. du début de la formation jusqu'à ce que toutes les exigences de la certification aient été remplies). Voir le tableau ci-dessous.

De plus, les activités d'évaluation des premiers programmes qui ont adopté la CPC permettront de cerner le taux de progression des résidents pour toutes les APC, ce qui permettra de prévoir la durée de la formation et d'effectuer des ajustements dans le futur.

Le résident progresse plus lentement que prévu



Plans d'apprentissage modifiés

Lorsque la trajectoire de développement d'un apprenant est différente de celle de ses collègues, la CPC lui permet de tirer profit de ses expériences de stage pour réaliser des APC lorsque des occasions se présentent, y compris une APC qui correspond à une étape supérieure de formation.

Un stagiaire qui éprouve des difficultés dans un domaine peut obtenir un soutien afin d'acquérir des compétences (p. ex., plan d'apprentissage personnalisé, coaching d'un conseiller pédagogique, participation plus marquée à un laboratoire de simulation). Compte tenu de l'annulation des exigences de la formation spécialisée (EFS) pour chaque discipline, la CPC permet de réaliser des APC dans de multiples environnements d'apprentissage. Dans certains cas, il sera possible de reporter l'exécution d'APC d'un stage à un autre, tout en respectant la durée d'achèvement de la formation.



Retour après un congé

Certains résidents peuvent retarder l'achèvement de leur formation en raison d'un congé, comme un congé parental ou un congé de maladie. On doit noter qu'ils ne sont pas tenus de compenser la période de congé s'ils peuvent démontrer, documents à l'appui, qu'ils ont réussi les APC et rempli les autres exigences pour leur progression.



Augmen-
tation

Remédiation

À l'instar du système actuel axé sur la durée de la formation, certains résidents peuvent avoir besoin de plusieurs activités formelles de remédiation en raison de lacunes liées à leur rendement. Une période de formation supplémentaire et des ressources de soutien peuvent être requises, dont des stages optionnels pour réussir les APC ou autres stages/périodes de formation.

Le résident progresse plus rapidement que prévu



Dimi-
nution

Cas spéciaux

Dans certains cas, les résidents peuvent remplir toutes les exigences de leur programme de formation au moins une année d'avance entière, et pourraient donc le terminer plus rapidement. Cette situation doit être signalée bien à l'avance afin de passer l'examen, d'éviter les conflits contractuels et d'organiser toute embauche ou formation future. Le cas échéant et si toutes les parties en conviennent mutuellement (école et stagiaire) après avoir rempli toutes les exigences de la certification (examen et APC), une fin de formation rapide peut être négociée.



Formation accélérée

Dans la CPC, un résident peut terminer plus tôt que prévu les jalons et les APC définis à l'échelle nationale, dont les APC faisant partie d'un stage ou d'une étape prévue, ou toutes les APC dans une discipline durant sa dernière année de formation.

Dans ce cas, les résidents qui ont accéléré le processus afin d'assumer de plus en plus de responsabilités en faisant l'objet d'une supervision réduite durant la dernière étape de leur formation peuvent acquérir une expertise et renforcer leur formation par des stages sélectifs dans les domaines les plus pertinents à leur pratique future (p. ex., compétences cliniques, pédagogiques, en recherche, en leadership). Ils peuvent ainsi participer à une étape de transition vers la pratique hautement personnalisée tout en respectant la durée d'achèvement de la formation.



Dimi-
nution

Chevauchement des formations

Dans le système actuel axé sur la durée de la formation, la consolidation de la formation entre deux disciplines réduit la durée de la formation d'un résident en raison d'une double comptabilisation.

L'application d'une politique de « chevauchement des formations » mettra ce concept à profit dans le cadre de la CPC. Les domaines de chevauchement entre des disciplines ainsi que la surveillance et la responsabilité du recoupement de compétences seront déterminés au niveau national et mis en œuvre au niveau local.

Lorsque cette pratique est autorisée, les stagiaires peuvent faire compter la formation afin d'achever les APC et les compétences dans les deux disciplines, réduisant ainsi la durée de la formation.



Dimi-
nution

Transferts

Dans certains cas, des personnes entament un programme de résidence et peuvent, en raison d'une formation antérieure, réussir rapidement certaines APC (p. ex., transferts de programme, expérience de la prestation de soins de santé, formation à l'étranger). Elles peuvent travailler avec leur institution afin de personnaliser leur formation et d'en réduire la durée de manière délibérée.

Ce processus est expliqué de façon détaillée dans la section 5.5 des Politiques d'obtention du certificat dans le modèle de la CPC (Réussite accélérée des APC en fonction d'expériences cliniques antérieures).

Une fois qu'ils ont réussi leurs jalons et leurs APC, les résidents peuvent-ils quitter un emploi clinique rapidement?

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de la durée de la formation et de l'expérience dans la formation médicale. Le temps, l'expérience acquise, la pratique et l'exposition à divers contextes contribuent à l'excellence, à l'expertise et à un niveau de maîtrise dans une discipline. Il importe de reconnaître qu'en raison de leur double rôle, les soins fournis par un résident durant sa formation permettent d'aller au-delà de la « compétence » dans une discipline et sont essentiels au maintien du système de soins de santé. La CPC a été conçue en tenant compte de cette responsabilité. Le fait de quitter rapidement un emploi clinique sans que cela ne soit prévu nuirait au système et aux soins de santé au Canada ainsi qu'à la progression efficace de l'apprentissage. Si les ententes contractuelles et de financement demeuraient semblables à celles qui existent actuellement, on s'attendrait à ce que les stagiaires remplissent les ententes conclues avec les milieux cliniques.

C'est l'institution qui doit prendre la décision de maintenir un résident à l'étape de transition vers la pratique ou de lui permettre de partir, en fonction de ce qu'il a réussi à accomplir et de qui a été documenté à ce sujet.

Pièce jointe A

Gamme de modèles d'approches pour les programmes de résidence
(Selon les travaux de Carraccio, Wolfsthal, Englander, Ferentz et Martin, 2002)

	Modèle « dépendant de la durée »	Modèle hybride	Modèle « indépendant de la durée »
Structure organisationnelle	Temps passé dans les stages	Progression des compétences dans un stage axé sur la durée	Progression des compétences
Degré de structure	Stages et demi-journées de formation universitaire et autres contextes formels d'enseignement	Programme structuré souple; stages comme seule méthode d'apprentissage	Programme structuré axé sur l'apprenant; aucune limite de temps; stages en tant que ressource pour aider l'apprentissage
Objectifs d'apprentissage	Objectifs de formation	Jalons	Jalons
Rôle des stages à durée limitée	Unité du programme	Ressource pour acquérir les compétences	Non pertinent
Rôle de l'évaluation en cours de formation	Assurer que les stages sont réussis	Documenter la progression et l'atteinte des étapes clés pendant les stages, en plus du progrès général au fil du temps pendant les stages et dans d'autres contextes (p. ex., simulation)	Documenter la progression et l'atteinte des étapes clés dans tous les contextes
Rôle de l'évaluation sommative	Décider de l'état de préparation à l'examen	Assurer l'acquisition des compétences et l'atteinte des étapes clés	Assurer l'acquisition des compétences et l'atteinte des étapes clés
Principaux outils d'évaluation	Une seule mesure subjective, souvent en dehors du milieu de travail (p. ex., fiches d'évaluation en cours de formation [FECF], fiches d'évaluation en fin de formation [FEFF], échelles d'évaluation générales, examens oraux); accent sur l'évaluation à la fin d'une période déterminée	Évaluations formative et sommative réunies dans un portfolio (p. ex., fiches de rencontre, mini-exercices d'évaluation clinique [mini-EECC], rétroaction multisource [RMS], registres, évaluations fondées sur la pratique, examens cliniques objectifs structurés [ECOS] et autres méthodes de simulation)	Différentes mesures objectives mettant l'accent sur l'observation dans de véritables milieux (p. ex., fiches de rencontre, mini-EECC, RMS, registres, évaluations fondées sur la pratique, ECOS et autres méthodes de simulation), toutes réunies dans un portfolio contenant les réflexions nécessaires
Orientations du programme	Processus pour les stages	Acquisition de résultats fondés sur les compétences à l'aide de stages et d'autres activités	Acquisition de résultats fondés sur les compétences
Rôles de l'enseignant	Supervision, enseignement	Supervision, enseignement, observation directe	Supervision, enseignement, observation directe
Rôles de l'apprenant	Service dans des stages; assister à des cours universitaires; étudier pour des examens	Prise en charge de l'apprentissage; déterminer le parcours de progression des compétences à l'aide des stages	Prise en charge de l'apprentissage; déterminer le parcours de progression des compétences à l'aide de toutes les activités d'apprentissage